

LE CENDRE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 8 juillet 2010.

Date de la séance : 15 juillet 2010.

Nombre de conseillers municipaux : 27

Nombre de présents : 18

Absents avec procuration : 8

Absent : 1

Présents : Mme BEUREL - M. BORNAGHI - Mmes COUDON - CUVIER - DEMIGNÉ - MM. DINIZ - FASSIER - Mme HAUTOY - M. HERVEOU - Mmes LIBIOUL - MACARIO - MM. MOLAT - PLANTIN - PRESLE - PRONONCE - RAZAVET - Mme ROCHE - M. ROUX.

Absents avec procuration : Mme BOLIS procuration à M. PRONONCE - M. GAUTHER procuration à M. PRESLE - Mme LEGRAND procuration à Mme ROCHE - Mme LOUREIRO procuration à Mme HAUTOY - M. MELIS procuration à M. PLANTIN - M. MIGUET procuration à M. RAZAVET - Mme RASCHKE procuration à M. BORNAGHI - Mme SALOT procuration à Mme DEMIGNÉ.

Absent : M. MAUFROY

Secrétaire de séance : M. FASSIER.

Président de séance : M. PRONONCE.

N°10/07/15/002

OBJET : Délibération portant budget supplémentaire - exercice 2010.

Le projet de budget supplémentaire qui est aujourd'hui soumis à votre approbation vise à :

- Intégrer au budget de la ville les résultats du compte administratif 2009,
- Inscrire en recettes et dépenses d'investissement les restes à réaliser 2009,
- Abonder certains postes de dépenses en fonctionnement pour permettre la poursuite de l'activité des services municipaux (dotations pour l'école de musique municipale notamment)
- Prévoir la réalisation de nouvelles opérations en investissement.

Présenté en équilibre, le projet de BS s'élève à **1 042 539,55 €** en section de fonctionnement (opérations réelles et d'ordre) et à **1 558 277,55 €** en section d'investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

▪ **Les recettes** sont constituées du report de fonctionnement (**976 695,55 €**) et d'une plus value de **65 844 €** attendue au titre de la dotation de solidarité allouée par Clermont Communauté (345 844 €).

En ce qui concerne **les dépenses** les nouveaux crédits proposés visent à compléter le montant de certaines dotations jugées insuffisantes pour terminer l'année au vu des opérations et projets en cours (frais d'affranchissement, vêtements de travail, prestations de services...). Bon nombre des crédits proposés concernent par ailleurs le fonctionnement de l'ECP et de l'école de musique, qui devrait être opérationnelle dans ses nouveaux locaux fin septembre- début octobre (cf. crédits sur les comptes 6065, 611, 6182 etc...).

Le chapitre 11, qui regroupe toutes les charges à caractère générale, est ainsi abondé d'une somme de 85 449.49 €.

Au chapitre 12- charges de personnel - les crédits proposés à hauteur de **36 700 €** correspondent aux rémunérations des emplois aidés (contrats passerelle) recrutés depuis le début de l'année.

Le chapitre 65 - Autres charges de gestion courante – fait l'objet d'une proposition de nouveaux crédits de **18 750 €** afin de tenir compte des subventions allouées au CCAS et au RAM en mars dernier (subventions de fonctionnement et crédits destinés à permettre le remboursement du personnel communal mis à disposition).

Sur le chapitre 014 - atténuation de produits - il importe de noter un complément de crédit de 377 € afin de permettre le règlement du prélèvement loi SRU supporté par la ville pour l'année 2010 (6 377 €).

Au chapitre des charges exceptionnelles (**chapitre 67**), le crédit de **4 706 €** correspond à la subvention votée en début d'année par le Conseil Municipal pour les victimes du tremblement de terre d'Haïti.

Enfin, il vous est proposé :

- un crédit de **8 000 €** en dépenses imprévues (**chapitre 022**),
- un crédit de **14 000 €** sur le compte **68** (dotations aux amortissements, opération d'ordre).

De fait, une somme de **910 000 €** est dégagée pour le financement des opérations d'investissement et prévue au chapitre **023** (opération d'ordre) : virement à la section d'investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT

En investissement, les recettes intègrent :

- l'affectation du résultat 2009 pour une somme de **622 585.33 €**,
- le virement en provenance de la section de fonctionnement : **910 000 €**
- le produit des cessions pour une somme de **35 000 €** (cf. cession de la maison de bourg acquise récemment pour du logement social - vente à Auvergne Habitat).
- les subventions attendues de l'Etat au titre du dispositif Pass Foncier : **10 273 €**,
- une minoration de l'hypothèse d'emprunt arrêtée lors du budget primitif : il avait été envisagé de recourir à l'emprunt à hauteur de 850 000 € et aujourd'hui, au vu des projets en cours, seuls 587 500 € devraient être effectivement mobilisés.

A noter enfin quelques opérations d'ordre, qui ont trait à l'amortissement des immobilisations ou aux opérations patrimoniales et qui génèrent des recettes supplémentaires (chapitres 040 et 041).

Les restes à réaliser 2009 s'élèvent en recettes à **181 491,19 €**. Leur détail a été donné lors du vote du compte administratif.

Du côté des dépenses, les nouvelles inscriptions de crédits concernent :

- **le chapitre 16** - remboursement d'emprunts- pour **3 000 €** afin d'intégrer les échéances des deux emprunts récemment contractés auprès de Dexia ;

- **le chapitre 204** - subvention d'équipement - pour **38 000 €** (participations dues au SIEG pour des travaux d'enfouissement de réseaux, les subventions accordées au titre du Pass Foncier...) ;

- **les chapitres 20 et 21** qui totalisent des crédits pour un montant de **758 779,70 € pour notamment :**

- 116 000 € pour le financement de l'étude de maîtrise d'œuvre nécessaire à l'urbanisation de la ZPH de la Montorière (compte 2031),
- 84 000 € (comptes 2183,2184 et 2188) de compléments de crédits pour l'équipement de l'ECP et de l'école de musique (équipements scéniques, équipement informatique, instruments de musique...),
- 122 000 € pour la mission de maîtrise d'œuvre du projet de réhabilitation de la place Grassion-Fredot,
- une dotation de 50 000 € destinée à permettre le démarrage des travaux nécessaires sur la toiture du groupe scolaire Louis Aragon (plâtrage vétuste à changer),
- un complément de crédit de 15 500 € pour permettre l'installation de jeux extérieurs à la crèche (jeux + sols souples),
- et enfin une enveloppe de 413 453 € (compte 2128 et 21318) destinée à la construction d'un premier court couvert de tennis sur le site de l'ancien stade.

Ces crédits sont répartis sur deux comptes : c/2128 pour les travaux d'aménagement d'une plateforme destinée à surélever le plateau sportif en cas de débordement de l'Auzon, et le compte 21318 pour le démarrage de la construction d'un premier court (court couvert + mur d'entraînement : près de 390 000 €).

Les travaux devraient pouvoir commencer à l'automne prochain, dès la délivrance du permis de construire, pour une mise en service espérée en avril 2011.

Pour information, deux offres ont été reçues en mairie dans le cadre de la consultation organisée en mai dernier. La proposition de la société SMC2 (69), qui était la moins disante, présentait également un esthétisme et un procédé technique qui ont fait l'unanimité côté municipalité et responsables du club (bâtiment en bardage bois et membrane textile de couverture).

Le solde des crédits nécessaires au bouclage financier de l'opération (115 000 € environ) sera proposé dans le cadre du budget primitif 2011.

A côté de ces propositions de nouvelles dépenses, il importe de prévoir le financement des restes à réaliser 2009, c'est-à-dire des opérations d'investissement qui n'ont pu être entièrement financées avant la clôture de l'exercice budgétaire (31/12/2009) Ces restes s'élèvent à **711 069,82 €**.

Par 22 voix pour et 4 contre, le Conseil Municipal approuve le budget supplémentaire de l'exercice 2010, dont les balances générales sont annexées à la présente délibération.